

QUIZ DES CONNAISSEURS DE LA COUPE ROGERS 2019 PAR FILA

RÈGLEMENT OFFICIEL

AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT N'AUGMENTE PAS LES CHANCES DE GAGNER. NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.

1. **ADMISSIBILITÉ** : Le Quiz des connaisseurs de la Coupe Rogers 2019 (le « Quiz »), commandité et administré par Tennis Canada, établie au 1 Shoreham Drive, Toronto (Ontario) M3N 3A6 (« Tennis Canada » ou le « commanditaire »), est réservé aux résidents autorisés du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire. Ne sont pas admissibles au concours ni aux prix les dirigeants, administrateurs et employés du commanditaire, Fila Canada, ULC, établie au 250 Howe Street, 20e étage, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3R8, les sociétés apparentées, divisions, mandataires et agences de publicité et de promotion ainsi que toute autre agence ou entité associée au Quiz, de même que les membres de la famille (père, mère, frère, sœur, enfant – et leurs conjoints respectifs –, conjoint, conjointe) de ces dirigeants, administrateurs et employés et les personnes domiciliées avec eux (avec ou sans lien de parenté). En prenant part au Quiz, le participant consent à être lié par le présent règlement officiel. Tennis Canada se réserve le droit de déclarer inadmissible au Quiz toute personne qu'il soupçonne d'avoir violé le règlement officiel.

UN PARTICIPANT QUI S'INSCRIT AU QUIZ EST RÉPUTÉ : i) ÊTRE UN RÉSIDENT AUTORISÉ DU CANADA; ii) AVOIR L'ÂGE DE LA MAJORITÉ DANS SA PROVINCE OU SON TERRITOIRE DE RÉSIDENCE; ET iii) ACCEPTER D'ÊTRE LIÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT ET D'ÊTRE PLEINEMENT RESPONSABLE DE SA PARTICIPATION AU QUIZ, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE RESPONSABILITÉ LÉGALE QUI EN DÉCOULE.

2. **PÉRIODE DU QUIZ** : Le Quiz commence le 5 août 2019, à 7 h (HE), et se termine à la fin du tournoi de la Coupe Rogers 2019, prévue pour le 11 août 2019, à 23 h (HE) (la « période du Quiz »). Si la date de fin est modifiée en raison de conditions météorologiques qui retardent le déroulement de la Coupe Rogers, Tennis Canada se réserve le droit de prolonger ou d'écourter la période du Quiz, à sa discrétion exclusive. AUCUN ACHAT REQUIS. Un achat n'augmente pas les chances de gagner. NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.

3. **Inscription au Quiz** : Le participant peut s'inscrire au Quiz par l'intermédiaire du site Web de la Coupe Rogers ou de l'application de la Coupe Rogers. Pour s'inscrire sur le site Web officiel de la Coupe Rogers, il doit visiter le couperogers.com/fr/streak (ou rogerscup.com/streak pour la version anglaise) et suivre les directives à l'écran. Une fois sur le site, il peut s'inscrire au moyen d'une adresse de courriel ou de Facebook Connect. Pour s'inscrire sur l'application, le

participant doit installer celle-ci sur un appareil compatible conformément aux directives. Une fois l'installation terminée, il doit suivre les directives pour lancer l'application et s'inscrire au Quiz au moyen d'une adresse de courriel ou de Facebook Connect. Remarque : Des frais courants d'utilisation de données et d'autres frais liés au fournisseur de services sans fil peuvent s'appliquer. Le participant doit se renseigner auprès de son propre fournisseur. Les services sans fil sont inaccessibles dans certaines régions. Limite d'une (1) inscription au Quiz par adresse de courriel ou compte Facebook.

Durant la période du Quiz, le commanditaire peut diffuser d'importantes mises à jour sur le Quiz des connaisseurs pour lesquelles le participant recevra un avis par courriel. En s'inscrivant, chaque participant consent à recevoir ces courriels liés au Quiz de la part du commanditaire.

Tout participant dont les renseignements d'inscription sont incomplets sera déclaré inadmissible. Une inscription sera réputée avoir été effectuée par le titulaire autorisé du compte de courriel – ou du compte de courriel associé au profil Facebook – ayant servi à l'inscription. Le « titulaire autorisé du compte » se définit comme la personne physique qui se voit attribuer une adresse de courriel par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou une autre organisation (p. ex., une entreprise ou un établissement d'enseignement) responsable de l'attribution des adresses de courriel pour le domaine auquel cette adresse est liée. Le titulaire autorisé du compte peut être tenu de fournir une preuve d'identité. Toute autre méthode d'inscription (inscription automatique, programmée ou par robot, ou autre méthode semblable) est interdite.

Le participant au Quiz peut se voir proposer de recevoir des courriels commerciaux du fournisseur des prix, de la Coupe Rogers, de Tennis Canada ou d'autres partenaires commerciaux, mais son consentement ou son refus n'a pas d'incidence sur son admissibilité.

4. **COMMENT JOUER** : Durant la période du Quiz, les participants auront l'occasion de répondre à trois (3) questions chaque jour de la Coupe Rogers 2019. Si un participant obtient deux (2) bonnes réponses consécutives, il commence une série. Cette série se poursuit jusqu'à ce qu'il donne une mauvaise réponse ou jusqu'à la fin du Quiz. Si le participant à une mauvaise réponse, sa série prend fin et il commence une nouvelle série lorsqu'il fournit deux (2) autres bonnes réponses consécutives. Les trousseaux cadeaux Fila décrites à l'article 7 seront remises tout au long du tournoi dans le cadre d'un tirage quotidien, à la condition que le participant concerné réponde correctement à une question réglementaire d'arithmétique dans un délai limité. Le participant qui a obtenu la plus longue série à la fin de la période du Quiz recevra le grand prix, à la condition qu'il démontre les compétences requises et se conforme au présent règlement officiel. Un participant peut accumuler plusieurs séries durant le Quiz. Sa plus longue série sera retenue aux fins de son inscription pour le grand prix.

5. **TIRAGE DU GRAND PRIX** : Le participant qui obtient la plus longue série (le plus grand nombre de bonnes réponses consécutives) à la fin de la période du Quiz remportera le grand prix (décrit à l'article 7), sous réserve de sa démonstration des compétences requises et de son respect du présent règlement. Le grand prix consiste en : un voyage pour deux (2) personnes à l'Open BNP Paribas 2020 à Indian Wells, frais de transport aérien et d'hébergement compris, un accès de deux (2) jours au tournoi dans la loge Fila, nourriture et boissons comprises, et une allocation quotidienne de 400 \$ CA. Voir la description complète du grand prix à l'article 7. En cas d'égalité, un (1) gagnant sera tiré au sort par Tennis Canada. Dans tous les cas, Tennis Canada se réserve le droit de demander une preuve d'identité, de résidence et d'âge. Si Tennis Canada juge, à son entière discrétion, que la preuve fournie est insatisfaisante, le participant sera réputé avoir renoncé au prix. Le gagnant du grand prix et son invité devront signer et retourner une déclaration d'admissibilité, une exonération de responsabilité et, si la loi l'autorise, une exonération à des fins publicitaires au commanditaire et au fournisseur des prix ou à leurs délégués dans les sept (7) jours suivant la date d'attribution du grand prix, faute de quoi celui-ci ne leur sera pas attribué. Si le participant sélectionné ne peut pas être joint dans les cinq (5) jours suivant le premier avis, s'il ne respecte pas le présent règlement officiel, s'il ne démontre pas les compétences requises ou s'il ne retourne pas les documents requis dans les délais, ou si l'avis ou le prix est retourné comme non distribuable, le participant perdra le grand prix. Celui-ci, à la discrétion du commanditaire, sera remis à un autre participant admissible tiré au sort, sous réserve d'une confirmation, conformément au présent règlement officiel.

6. **TIRAGES QUOTIDIENS** : Un (1) prix quotidien, qui consiste en une trousse cadeau Fila décrite à l'article 7, sera octroyé chaque jour durant la période du Quiz, du 5 au 11 août 2019 (individuellement, un « prix quotidien » et collectivement, les « prix quotidiens »). Un (1) gagnant du prix quotidien sera tiré au sort parmi les participants admissibles qui ont obtenu la plus longue série au cours de la journée (individuellement, le « gagnant du prix quotidien » et collectivement, les « gagnants des prix quotidiens »). Chaque soir à 23 h (HE), pour un maximum de huit (8) soirs durant la période du Quiz, une trousse cadeau Fila sera remise dans le cadre d'un tirage au sort effectué par Tennis Canada dans ses bureaux torontois. Les décisions relatives à tous les aspects du Quiz prises par Tennis Canada sont définitives, exécutoires et sans appel. Le gagnant du prix quotidien, après démonstration des compétences requises, sera annoncé le lendemain matin et joint par courriel afin qu'il reçoive son prix. Dans tous les cas, Tennis Canada se réserve le droit de demander une preuve d'identité, de résidence et d'âge. Si Tennis Canada juge, à son entière discrétion, que la preuve est insatisfaisante, le gagnant sera réputé avoir renoncé au prix. Le gagnant du prix quotidien devra signer et retourner une déclaration d'admissibilité, une exonération de responsabilité et, si la loi l'autorise, une exonération à des fins publicitaires avant de recevoir la trousse cadeau Fila. Si le participant sélectionné ne peut pas être

joint dans les cinq (5) jours suivant le premier avis, s'il ne respecte pas le présent règlement officiel, s'il ne démontre pas les compétences requises ou s'il ne retourne pas les documents requis dans les délais, ou si l'avis ou le prix est retourné parce qu'il est non distribuable, le participant perdra le prix quotidien. Celui-ci, à la discrétion du commanditaire, sera remis à un autre participant admissible tiré au sort, sous réserve d'une confirmation, conformément au présent règlement officiel.

7. **PRIX : Un (1) grand prix** : Le gagnant du grand prix, sous réserve de sa démonstration des compétences requises et de son respect du présent règlement officiel, recevra :

- un voyage en avion aller-retour pour lui et un (1) invité majeur dans sa province ou son territoire (l'« invité ») pour assister à l'Open BNP Paribas 2020 à Indian Wells (le « tournoi ») pendant les dates du tournoi, soit du 9 au 22 mars 2020 (valeur au détail approximative de 1 000 \$ CA par billet aller-retour);
- trois (3) nuits à l'hôtel Hyatt Regency ou dans un hôtel semblable, chambre standard, occupation double, pour deux personnes (valeur au détail approximative de 400 \$ CA par nuit);
- un accès de deux (2) jours au tournoi dans la loge Fila, nourriture et boissons comprises, pour son invité et lui (valeur au détail approximative de 2 000 \$ CA);
- une allocation de quatre cents dollars canadiens (400 \$ CA) pour son invité et lui.

Le gagnant du grand prix et son invité comprennent et reconnaissent qu'ils doivent assumer les frais additionnels facturés par les transporteurs aériens, le cas échéant, notamment pour l'enregistrement des bagages, les surclassements et les repas et divertissements en vol, et assurer eux-mêmes leur transport à destination et en provenance des aéroports de départ et d'arrivée. Le choix de la chambre est à la discrétion du commanditaire. Le gagnant du grand prix et son invité seront tenus responsables de tout dommage causé à la chambre d'hôtel fournie. Tous les frais additionnels encourus, y compris pour des repas et des divertissements dans la chambre, seront entièrement à la charge du gagnant du grand prix et de son invité. Ces derniers doivent respecter toutes les exigences de l'hôtel, comme la présentation d'une carte de crédit d'un émetteur reconnu.

La valeur au détail totale du grand prix, calculée en fonction d'un voyage pour deux en partance de Toronto, en Ontario, est d'environ cinq mille six cents dollars canadiens (5 600 \$ CA). La valeur réelle dépendra de la ville d'où partent le gagnant du grand prix et son invité. Le gagnant du grand prix et son invité doivent convenir de leurs dispositions de voyage avec le commanditaire. Ils devront assumer tous les autres frais accessoires liés au grand prix qui ne figurent pas dans le présent règlement officiel, notamment ceux relatifs à la souscription d'une

assurance et à l'obtention d'un passeport. De plus, le gagnant du grand prix et son invité reconnaissent que ni le commanditaire ni le fournisseur des prix ne sont responsables des possibles complications pendant les déplacements, notamment en cas de problèmes aux douanes ou de vols retardés ou annulés. Le cas échéant, il incombera au gagnant du grand prix et à son invité d'organiser leur voyage de retour à domicile et d'en assumer les coûts.

Huit (8) prix quotidiens : Chaque jour, pendant huit (8) jours, un (1) gagnant du prix quotidien recevra un prix quotidien, qui consiste en une trousse cadeau Fila, pour un total de huit (8) trousseaux cadeaux Fila à gagner. Chaque trousse cadeau Fila contient une (1) paire de chaussures de tennis haute performance de Fila autographiée par un athlète commandité par Fila dans le cadre du circuit de la WTA ou de l'ATP World Tour. La valeur au détail de chaque trousse est d'environ cent quatre-vingt-quatorze dollars canadiens (194 \$ CA). La valeur au détail des huit (8) trousseaux est d'environ mille cinq cent cinquante-deux dollars canadiens (1 552 \$ CA). Les décisions du commanditaire sont définitives et exécutoires. Le grand prix et les prix quotidiens (collectivement, les « prix ») doivent être acceptés tels quels, sans substitution, et ne sont ni transférables ni monnayables. Le commanditaire et le fournisseur des prix se réservent le droit, à leur entière discrétion, de remplacer par un élément de valeur égale ou supérieure ou de modifier un prix ou l'une de ses composantes si ce prix ou cette composante ne peut pas, pour quelque raison que ce soit, être remis conformément à sa description. Les taxes fédérales, provinciales et municipales ainsi que les dépenses, coûts et frais associés à l'acceptation ou à l'utilisation d'un prix sont entièrement à la charge du gagnant du grand prix et des gagnants des prix quotidiens (collectivement, les « gagnants »).

Le commanditaire et le fournisseur des prix ne remplaceront pas les prix perdus, endommagés ou volés.

SANS LIMITER LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PRIX SONT DÉCERNÉS ET REMIS PAR LE COMMANDITAIRE ET LE FOURNISSEUR DES PRIX SANS GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, IMPLICITE OU EXPLICITE, ET LE COMMANDITAIRE ET LE FOURNISSEUR DES PRIX DÉCLINENT PAR LES PRÉSENTES TOUTES LES GARANTIES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON.

8. PROBABILITÉS DE GAGNER : Les probabilités de gagner un prix quotidien dépendent de la capacité du participant à répondre correctement et de façon continue aux questions du jour, de la capacité à répondre à une question réglementaire d'arithmétique dans un délai limité et du nombre de participants admissibles chaque jour de la période du Quiz.

Les probabilités de gagner le grand prix dépendent de la capacité du participant à répondre correctement et de façon continue aux questions du jour et à créer la plus longue série pendant la période du Quiz, du nombre de participants qui réussissent à créer une série durant la période du Quiz, de la capacité à démontrer les compétences requises et de la capacité à respecter le présent règlement.

9. **GÉNÉRALITÉS** : En s'inscrivant au Quiz, chaque participant et, en acceptant un prix, chaque gagnant i) acceptent d'être liés par les modalités du présent règlement officiel, ii) acceptent d'être liés par les décisions de Tennis Canada et des juges, lesquelles sont définitives et exécutoires pour toutes les questions se rapportant au Quiz, et iii) acceptent que Fila, Tennis Canada, la Coupe Rogers et leurs sociétés affiliées, filiales, détaillants, distributeurs, fournisseurs et agences de promotion et de publicité respectifs, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, actionnaires, employés, représentants et mandataires respectifs (collectivement, les « parties exonérées ») n'assument aucune responsabilité et ne peuvent pas être tenues responsables par un participant à l'égard des réclamations, actions, obligations, pertes, blessures ou dommages subis par le participant ou une autre personne ou entité, y compris, sans s'y limiter, des blessures corporelles ou du décès du participant ou d'une autre personne, ou des dommages à des biens personnels ou immobiliers, causés en tout ou en partie, directement ou indirectement, par l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation d'un prix (y compris tout voyage et toute activité en découlant) ou de sa participation au Quiz. L'inscription au Quiz ou l'acceptation d'un prix constituent une autorisation pour le commanditaire et le fournisseur des prix, ainsi que leurs délégués respectifs, d'utiliser le nom des participants et des gagnants, leur portrait, leurs résultats, de même que la ville et la province où ils habitent à des fins de publicité et de promotion dans tous les médias, à la discrétion du commanditaire et du fournisseur des prix, sans autorisation, avis ou compensation supplémentaire, sauf là où la loi l'interdit. Les parties exonérées ne sont pas responsables de la perte, de l'interruption ou de l'indisponibilité d'un réseau, d'un serveur, d'un fournisseur de services Internet, d'un câble, d'un satellite, d'un site Web ou d'autres connexions, de l'indisponibilité, de l'inaccessibilité ou du dysfonctionnement des communications, des problèmes d'ordinateur, de satellite, de transmissions par câble ou par téléphone, des lignes, des problèmes techniques, des transmissions brouillées, différées ou mal acheminées, des défaillances du matériel informatique ou des logiciels, des bris ou des difficultés de toute sorte, qu'ils soient d'origine humaine, mécanique, électronique, informatique, réseautique, typographique, d'impression ou de toute autre origine se rapportant au Quiz, y compris, sans s'y limiter, les erreurs ou difficultés découlant de l'administration du Quiz, du traitement des inscriptions ou de tout matériel lié au Quiz. Les parties exonérées ne sont pas responsables des renseignements incorrects ou inexacts, qu'ils soient la faute des utilisateurs du site, d'une fraude, de piratage ou de tout équipement ou programme utilisé dans le Quiz ou associé à celui-ci. Les parties exonérées déclinent toute responsabilité

à l'égard des blessures ou des dommages subis par l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne relativement à sa participation au Quiz, au téléchargement de matériel sur un site Web ou à l'utilisation d'un site Web. Si, pour quelque raison que ce soit, le Quiz ou une partie du Quiz ne fonctionne pas comme prévu, notamment en raison d'un virus informatique, d'un bogue, de piratage, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une panne technique ou de toute autre cause qui compromet ou entrave l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le déroulement normal du Quiz, Tennis Canada se réserve le droit, avec la permission de la Régie des alcools, des courses et des jeux (la « Régie »), de disqualifier toute personne qui a falsifié le processus d'inscription et d'annuler toutes les inscriptions connexes ou, avec le consentement de la Régie, d'arrêter, de modifier ou de suspendre le Quiz si nécessaire et, en cas d'arrêt du Quiz, de remettre les prix par tirage au sort parmi tous les participants admissibles et non suspects au moment de l'atteinte. **AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE PAR UNE PERSONNE D'ENDOMMAGER VOLONTAIREMENT UN SITE WEB OU DE NUIRE AU DÉROULEMENT LÉGITIME DU QUIZ CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES. ADVENANT UNE TELLE TENTATIVE, TENNIS CANADA SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER LA PERSONNE ET DE RÉCLAMER LE PAIEMENT DE DOMMAGES-INTÉRÊTS ET D'AUTRES RÉPARATIONS (Y COMPRIS LES HONORAIRES D'AVOCAT) PAR CETTE PERSONNE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.**

10. **COLLECTE DE DONNÉES** : Le commanditaire, et non Facebook, recueille les renseignements personnels du participant au moment de son inscription au Quiz

11. **LISTE DES GAGNANTS** : Pour obtenir la liste des gagnants, qui sera rendue publique après le 15 septembre 2019, faites parvenir une enveloppe adressée et affranchie à l'adresse suivante : Liste des gagnants – Quiz des connaisseurs de la Coupe Rogers 2019, Tennis Canada, 1 Shoreham Drive, Toronto (Ontario) M3N 3A6. Les demandes doivent être reçues d'ici le 15 décembre 2019.

12. **DIVERS** : Le participant convient que le présent Quiz est régi exclusivement par les lois du Canada et de l'Ontario et que les réclamations qui en découlent ne peuvent être déposées que devant un tribunal fédéral ou provincial siégeant à Toronto, en Ontario. Si une disposition du présent règlement officiel est déclarée invalide ou non exécutoire, toutes les autres dispositions des présentes demeurent en vigueur.

13. **COMMANDITAIRE/ADMINISTRATEUR** : La promotion est commanditée et administrée par Tennis Canada, établie au 1 Shoreham Drive, Toronto (Ontario) M3N 3A6. Elle n'est aucunement commanditée ou administrée par le fournisseur des prix. Elle n'est aucunement commanditée, sanctionnée ou administrée par

Facebook, ni associée à cette plateforme. Les propriétaires et exploitants de Facebook sont dégagés de toute responsabilité par chaque participant au Quiz. Les questions, commentaires ou plaintes au sujet du Quiz doivent être adressés directement à Tennis Canada, et non à Facebook.

14. RÉSIDENTS DU QUÉBEC : Nonobstant ce qui précède, tout litige concernant la conduite et l'organisation d'un concours publicitaire doit être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour qu'elle prenne une décision. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie dans le seul objectif d'aider les parties à en arriver à un accord. En cas de divergence ou de contradiction entre la version française et la version anglaise du présent règlement officiel, la version anglaise prévaudra.